

Séance du : 12 février 2018

n° 02/2018

**L'an deux mille dix-huit, le douze février à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Patrick ROSSIGNOL, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à F.ROS-NONO, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, G.HEBRARD à J.C.LANDET, B.STUDER à J.P.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 35

**Délégués suppléants :**

Mmes Marielle PEIRO, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Etienne THIBAUT.

**Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel. Celle-ci arrivant à échéance le 31 mars 2018, Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de renouvellement de cette ligne.

Il est rappelé que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils financent le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Les flux sont inscrits hors budget, en classe 5 : comptes financiers. En revanche les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.

Après consultation et analyses, il apparaît que l'offre du Crédit Mutuel est la plus intéressante, selon les caractéristiques ci-dessous :

Montant : 60 000 euros

Taux variable : basé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 0,85 %

Durée : 12 mois

Commission d'engagement : 60 €.

Commission de non utilisation : 0,15 %

Disponibilité et remboursement des fonds : Au gré de la collectivité

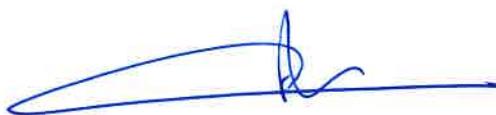
Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant maximum de 60 000 € par année civile ;
- **DE DEMANDER** au CREDIT MUTUEL le renouvellement de la ligne de trésorerie ayant les caractéristiques ci-dessus énoncées ;
- **DE PRENDRE** l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 février 2018

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr